

RAPPORT de la commission de gestion sur la gestion communale pour l'exercice 2016

Vallorbe, le 6 juin 2017

Au conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion (ci-après : la CG), composée de Mesdames Lauranne BRECHON, Véronique TEUSCHER, et de Messieurs Italo FACCHINETTI, Joël JEANMONOD, Alain KOLLY (Président), Alain KÜNZLER, Johann MANGE, Robert SIMONET et Luc-Olivier STRAMKE (Rapporteur) s'est réunie le 22 mai et le 6 juin 2017 afin d'examiner le rapport de gestion et les comptes communaux pour l'année 2016. Monsieur Luc-Olivier STRAMKE était excusé pour la séance du 22 mai ; Messieurs Italo FACCHINETTI, Alain KÜNZLER, Johann MANGE et Robert SIMONET pour la séance du 6 juin.

Le 29 mai 2017, la CG a rencontré la municipalité *in corpore*. Nous la remercions d'avoir répondu aux questions préparées par la CG lors de sa séance de travail.

La CG constate que le document présenté par la municipalité sous forme du rapport de gestion et des comptes communaux 2016 est d'une excellente qualité, tant au niveau des renseignements fournis que dans sa présentation, détaillant clairement les variations significatives par rapport au budget.

1 ADMINISTRATION COMMUNALE

10 Autorités

102 Municipalité, faits marquants

Feux du 1^{er} août

A l'occasion de la Fête nationale, Monsieur Didier BURKHALTER, Conseiller fédéral en charge des affaires étrangères, a accepté l'invitation de la Présidente du Conseil communal ; après un discours sous le signe du « mariage suisse de l'eau et du feu » lors de la partie officielle, le cortège s'est élancé à travers le village pour finir par des feux d'artifice en fin de soirée.

Centre ambulatoire de médecine communautaire et de logement protégés

Le « Centre Mon Séjour », tout nouveau centre ambulatoire de médecine communautaire et de logements protégés, a été inauguré le 22 octobre à la Rue de l'Ancienne-Poste. Sont ainsi réunis sous un même toit un cabinet médical, un centre d'accueil temporaire, le centre médico-social, une antenne du centre social régional ainsi qu'une douzaine d'appartements protégés.

Buffet de la gare

Après sept ans de fermeture, le Buffet de la gare, partie intégrante du bâtiment historique de la Gare inaugurée en 1913, ouvre à nouveau ses portes le 5 novembre 2016. Aucuns travaux conséquents à l'intérieur n'ont pu être entrepris mis à part quelques rafraîchissements de peinture, le bâtiment étant classé monument historique ; le buffet conserve ainsi un charme d'antan avec ses murs lambrissés, ses lustres et ses lampes « Belle-Epoque ».

11 Administration

111 Administration générale / Ressources humaines

Au 31 décembre 2016 le nombre d'employés est de 33.1 équivalents plein temps, répartis de la manière suivante :

- 10.1 à la voirie ;
- 7.2 à l'administration ;
- 5.8 au service des forêts (dont 1 apprenti) ;
- 4 aux différents services techniques ;
- 4 au service des bâtiments ;
- 2 à la sécurité municipale.

16 Tourisme

Entrée dans les sites touristiques

Suite à la baisse de fréquentation constatée, la CG s'est interrogée sur une possible explication à ladite baisse. Cette baisse concerne toute la région touristique Yverdon-les-Bains – Vallorbe et s'élève en moyenne à 10%. La baisse de fréquentation des clients asiatiques est particulièrement marquée. De plus, il semble que l'ouverture à Corsier-sur-Vevey du Musée Chaplin a eu des effets collatéraux sur les autres régions touristiques. Enfin, la météo maussade de l'été passé est une explication supplémentaire à cette diminution. La fréquentation du site internet des sites touristiques étant aussi en baisse (31.5%), la CG s'est demandée si la Municipalité avait été consultée par le Canton au sujet du développement dudit site. Tel n'a pas été le cas.

La CG s'est également penchée sur les travaux de rénovation de l'Auberge pour Tous, qui ont permis la création d'un nouvel appartement ainsi que de chambres Confort. Prochainement, le rafraîchissement de la peinture du corridor est prévu et peut-être l'installation d'un ascenseur.

164 Taxes de séjour

La CG s'est demandée si les « *bed & breakfast* » étaient également soumis aux taxes de séjour. Ce type d'hébergement est également tenu de verser les taxes de séjour.

2 FINANCES

La CG souligne que la marge d'autofinancement dégagée par les comptes 2016 est de **CHF 3'611'242.27, soit 18.31% des revenus.**

4 TRAVAUX

410 Bureau technique

Suite à une question posée par la CG à la Municipalité, celle-ci rappelle qu'un plan détaillé des fontaines de Vallorbe a été établi par Monsieur Tristan KÜNZLER. Cette liste est disponible auprès du bureau technique pour toute consultation éventuelle.

411 Police des constructions

Surprise par le peu de séances tenues par la commission des constructions (2), la Municipalité a corrigé ce chiffre. En réalité, la commission s'est réunie à 6 reprises durant l'année.

S'agissant de tous les travaux effectués par le service de la voirie, la planification se fait au gré des besoins et des urgences ; les délais sont généralement tenus. Concernant les grands travaux, la planification est identique et les délais sont en principe respectés.

La CG s'est interrogée sur l'attribution de travaux à des entreprises privées. La Municipalité relève que la Loi sur les marchés publics s'applique à partir d'un montant minimal des travaux à effectuer. Cette législation permet aux entreprises d'accéder aux offres de travaux émises par des communes. Ce système permet une concurrence transparente et impartiale entre les entreprises et permet d'obtenir des offres avantageuses. Un contrôle systématique de l'Etat est effectué, avec sanction possible en cas de non-respect. S'il n'y a pas besoin de passer par une procédure de marché public, le bureau technique prend contact de préférence avec des entreprises locales.

43 Routes et voiries

Véhicules, machines et matériel

Durant l'année, la commune a fait l'acquisition d'un brise roche hydraulique. Son utilisation est prévue essentiellement pour briser le béton, la réfection des regards ou encore afin de créer des passages canadiens d'alpage.

La CG a pris note que l'achat de nouveau matériel de nettoyage de la chaussée n'était pas prévu pour le moment. Elle tient toutefois à souligner l'importance de la qualité du nettoyage, laquelle n'apparaît à ce jour pas optimale.

45 Ordures ménagères et déchets

La CG a questionné la Municipalité sur la baisse de récupération des huiles ménagères. La Municipalité concède qu'une explication précise est compliquée à donner. Elle relève pour le surplus que certaines entreprises privées récupèrent directement ces huiles auprès d'autres entreprises (restaurants et auberges notamment). Il existe de plus des cycles de vidanges réguliers, qui peuvent également expliquer cette baisse.

S'agissant des containers imposés pour les nouvelles constructions, la CG encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts en vue de faire respecter le Règlement sur la gestion des déchets, notamment son article 7 alinéa 2 concernant les nouveaux bâtiments.

6 SECURITE MUNICIPALE

La CG s'est également interrogée sur la politique communale en matière de parcage illicite et de camping-cars. Lorsqu'un véhicule sans plaque reste stationné trop longtemps sur un espace public ou privé, une procédure officielle d'évacuation est amorcée. Cela vaut également pour les camping-cars. Sur ce dernier point, le camping « sauvage » est interdit. Par ailleurs, la CG se réjouit que la Municipalité ait amorcé une étude pour optimiser la durée de stationnement dans la commune, laquelle s'achèvera certainement après les vacances estivales 2017.

7 SECURITE SOCIALE

71 Service social / Accueil parascolaire

La CG s'est interrogée sur le bilan intermédiaire à tirer de l'UAPE. En réponse, la Municipalité souligne que celle-ci est actuellement dans l'impossibilité de répondre à toutes les sollicitations. Dans les années qui viennent, la capacité d'accueil de l'UAPE dépendra de choix politiques.

8 SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

Approvisionnement complémentaire en eau potable

Suite aux questions de la CG, la Municipalité rappelle que les différentes étapes de recherches pour une installation de pompage complémentaire suivent leur cours.

Les anciens réservoirs d'eau (ancien réservoir des CFF et réservoir du Bataillard) sont voués à être mis hors service ; leur rénovation serait par trop onéreuse.

La composition actuelle des canalisations d'eau de la commune est la suivante : 19 km de fonte ; 7 km d'acier ; 1 km de ciment ; 10 km de plastique. Une bonne moitié du réseau demande à être entretenue. Les conduites en ciment et en acier demandent à être remplacées à terme.

DIVERS

Dans le cadre de ses diverses séances, la CG s'est interrogée sur l'avenir des piscicultures de Vallorbe. L'exploitation d'une des deux piscicultures a été interdite par le Canton ; l'autre a cessé son activité suite à un décès. La Loi cantonale sur la pêche (1978) en est la cause, laquelle prévoit que les eaux font l'objet d'une régie publique. A terme, cela implique la fin des piscicultures dans notre Canton.

La Municipalité, consciente de la symbolique attachée à la truite pour notre commune, est par ailleurs intervenue auprès des autorités cantonales en vue de savoir s'il existait des possibilités de réouverture. Le constat implacable est que seul un changement de la loi cantonale permettrait un autre avenir pour nos piscicultures locales.

Au vu de ce qui précède et se basant sur le rapport de gestion et comptes communaux année 2016, la commission de gestion vous recommande, à l'unanimité de ses membres, de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion communale de l'année 2016,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. Le rapport de gestion est adopté.

2. Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2016.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA COMMISSION :

Le Président

Alain KOLLY



Le Rapporteur

Luc-Olivier STRAMKE

